CG pueri 2013-07\_CG pueri 10-2008 18/07/13 10:25 Page1





En proposant, le plus tôt possible après une naissance, l'intervention (gratuite) des infirmières-puéricultrices de Protection maternelle et infantile (PMI), le Conseil général de l'Aube souhaite prévenir l'apparition de difficultés médicales, psychologiques ou autres. Et cela, pour le bien-être des enfants et de leur famille. Mise en œuvre par la Didams, la Protection maternelle

et infantile s'inscrit dans la politique globale du Conseil

Conseil général de l'Aube
Direction départementale
des actions médico-sociales (DIDAMS)

général de l'Aube en faveur des familles.

PMI (Mission Protection maternelle et infantile)

Cité administrative des Vassaules 10000 Troyes

Tél.: 03 25 42 48 51, 52 ou 53

http://www.cg-aube.com pmi@cg10.fr





## Après la naissance

Des infirmières-puéricultrices de PMI à votre écoute, à votre sortie de maternité ou de néonatalogie

DIDAMS
Direction départementale
des actions
médico-sociales





